





Informations de base	
2024/2021(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2023: budget général de l'Union européenne - Conseil européen et Conseil Subject 8.70.03.13 Décharge 2023	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR)	11/09/2024
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
25/06/2024	Publication du document de base non-législatif	COM(2024)0272 	
17/09/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2025	Vote en commission		
01/04/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0052/2025	Résumé
06/05/2025	Débat en plénière		
07/05/2025	Décision du Parlement	T10-0079/2025	Résumé
07/05/2025	Résultat du vote au parlement		
07/05/2025	Renvoi du rapport à la commission		
24/09/2025	Vote en commission		
26/09/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0167/2025	
08/10/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		
22/10/2025	Décision du Parlement	T10-0245/2025	Résumé
22/10/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2021(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/10/02918 CONT/10/00558

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE764.997	16/01/2025	
Avis de la commission	AFCO	PE766.587	29/01/2025	
Amendements déposés en commission		PE768.134	11/02/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0052/2025	01/04/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0079/2025	07/05/2025	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE775.471	12/08/2025	
Amendements déposés en commission		PE776.943	10/09/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0167/2025	26/09/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0245/2025	22/10/2025	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05754/2025	05/02/2025	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2024)0272 	25/06/2024	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N10-0020/2024 JO OJ L 10.10.2024	10/10/2024	
EU	Pour information	32025B1596 JO OJ L 08.10.2025	07/05/2025	
EU	Pour information	52025BP1597 JO OJ L 08.10.2025	07/05/2025	
		52026BP0061		

EU	Pour information	JO OJ L 13.01.2026	22/10/2025	
----	------------------	------------------------------------	------------	--

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2026/0060 JO OJ L 13.01.2026

Décharge 2023: budget général de l'Union européenne - Conseil européen et Conseil

2024/2021(DEC) - 22/10/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé, par 441 voix contre 125 et 73 abstentions, de refuser de donner décharge au secrétaire général du Conseil sur l'exécution du budget du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2023.

État des lieux

Le Parlement regrette profondément que, depuis 2009, et à nouveau pour l'exercice 2023, le Conseil continue de refuser de coopérer avec le Parlement dans le cadre de la procédure de décharge, empêchant ainsi le Parlement de prendre une décision en connaissance de cause sur la base d'un examen sérieux et approfondi de l'exécution du budget du Conseil et le contraignant à refuser la décharge. La résolution souligne que la situation actuelle doit être améliorée grâce à une **meilleure coopération interinstitutionnelle** dans le cadre existant des traités. Il convient de noter qu'en mai 2025, lors de son intervention en séance plénière du Parlement, le représentant de la présidence du Conseil a exprimé la volonté de cette dernière «d'engager une coopération significative et pragmatique entre nos institutions» en ce qui concerne la décharge relative à la section du budget de l'Union consacrée au Conseil européen et au Conseil.

Le Conseil est donc invité à **reprendre dès que possible les négociations** avec le Parlement au plus haut niveau, en associant les secrétaires généraux et les présidents des deux institutions, afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence et un contrôle démocratique adéquat de l'exécution du budget.

Budgets distincts

Une fois de plus, le Parlement a réitéré son regret que le budget du Conseil européen et du Conseil n'ait pas été scindé en deux budgets clairement distincts, comme il l'avait recommandé dans ses précédentes résolutions de décharge, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité.

Amélioration du processus décisionnel

Tout en saluant la décision d'adopter des conclusions soutenues par 26 États membres sur le soutien continu et indéfectible de l'Union à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, le Parlement a regretté qu'une telle démarche ait été nécessaire en raison de vetos persistants. Il a appelé à la mise en place de mécanismes alternatifs permettant de **contourner les vetos dans les affaires urgentes**, en attendant les modifications du traité visant à améliorer l'efficacité et l'unité du processus décisionnel au sein du Conseil européen. Les députés ont souligné que le budget de l'Union pour 2023 avait déjà mobilisé des ressources substantielles pour soutenir l'Ukraine et ont insisté sur l'importance de veiller à ce que les futures décisions budgétaires reflètent cet engagement stratégique.

Le Parlement a vivement regretté **l'attitude obstructive du gouvernement hongrois** au sein du Conseil européen et a noté que le blocages politiques actuels et l'insuffisance des progrès en matière de réformes de la transparence continuent de nuire à la confiance et à l'efficacité du Conseil européen. Il a appelé à des réformes ciblées des traités afin de renforcer la prise de décision démocratique et la transparence au sein du Conseil européen.

Le Conseil est instamment invité à veiller à ce que la présidence du Conseil soit exercée dans le strict respect du droit de l'Union, de ses principes et de sa crédibilité. Il a déploré la conduite inappropriée du gouvernement hongrois à la présidence du Conseil, qui a mené des activités bilatérales contraires aux valeurs fondamentales de l'Union, et a vivement exhorté le Conseil à condamner un tel comportement.

Décharge 2023: budget général de l'Union européenne - Conseil européen et Conseil

2024/2021(DEC) - 01/04/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Joachim Stanisław BRUDZIŃSKI (ECR, PL) sur la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023, section II - Conseil européen et Conseil.

La commission compétente a invité le Parlement européen à **ajourner sa décision** sur l'octroi de la décharge au secrétaire général du Conseil sur l'exécution du budget du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2023.

État d'avancement de la procédure de décharge

Les députés ont vivement regretté que, depuis 2009, et à nouveau pour l'exercice 2023, le Parlement ait dû refuser la décharge au Conseil parce que le Conseil continue de **refuser de coopérer avec le Parlement** dans le cadre de la procédure de décharge, empêchant ainsi le Parlement de prendre une décision éclairée fondée sur un examen sérieux et approfondi de l'exécution du budget du Conseil. Ils ont également regretté que, le 23 septembre 2024, le Secrétariat ait à nouveau informé le Parlement qu'il ne répondrait pas au questionnaire du Parlement et que le Conseil ne participerait pas à l'audition organisée le 12 novembre 2024 dans le cadre de la procédure de décharge et à laquelle toutes les autres institutions invitées ont participé.

Le rapport déplore que le Conseil, depuis plus d'une décennie, ait montré qu'il n'avait aucune volonté politique de collaborer avec le Parlement dans le cadre de la procédure de décharge annuelle. Le Conseil est invité à **reprendre sans délai les négociations** avec le Parlement et à s'engager activement avec le Parlement au plus haut niveau dès que possible afin de sortir de l'impasse et de résoudre le problème de longue date de la décharge. Le rapport souligne également qu'une **révision des traités** pourrait rendre la procédure de décharge plus claire et plus transparente en donnant au Parlement la compétence explicite d'accorder la décharge à l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union à titre individuel. Dans l'attente d'une telle révision, la situation actuelle doit être améliorée par une coopération interinstitutionnelle renforcée. Le Conseil est invité à s'engager activement auprès du Parlement.

Priorités politiques

Le rapport regrette que le Conseil exerce ses prérogatives dans les procédures de nomination et de désignation pour de nombreuses institutions, organes et agences de l'Union sans tenir compte des avis des parties intéressées ou des recommandations de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Les députés ont exprimé leur inquiétude quant à l'utilisation abusive par le gouvernement hongrois de son rôle à la présidence de l'UE pour poursuivre des engagements bilatéraux qui vont à l'encontre des valeurs fondamentales de l'Union, tels que les réunions du premier ministre Viktor Orbán avec le président russe Vladimir Poutine, en dépit des sanctions de l'Union et du mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale à l'encontre de ce dernier pour crimes de guerre. Ils ont noté avec inquiétude des engagements similaires avec d'autres dirigeants autoritaires, qui sapent la crédibilité de l'UE. À cet égard, ils ont appelé le Conseil à condamner fermement de telles actions et à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les États membres exerçant la présidence agissent conformément aux principes de l'UE, en préservant l'intégrité et les valeurs de l'Union.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport indique que le budget du Conseil s'élève à **647.908.757 EUR** pour 2023, ce qui représente une augmentation de 6% par rapport à 2022, supérieure à l'augmentation de 2,3% entre 2021 et 2022. Les députés ont réitéré leur regret que le budget du Conseil européen et du Conseil n'ait pas été divisé en **deux budgets clairement séparés**, comme l'a recommandé le Parlement dans de précédentes résolutions sur la décharge, afin d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte.

Le taux d'exécution global du budget du Conseil en 2023 était de 97%. Les crédits reportés de 2023 à 2024 s'élevaient à 85,5 millions d'euros et couvraient principalement les systèmes informatiques, le coût de l'interprétation fournie en 2023, pour laquelle les factures n'ont pas encore été convenues avec les services de la Commission européenne au moment de la clôture, les bâtiments, l'information et la communication, l'équipement audiovisuel et de conférence, d'autres dépenses de personnel et les transports.

Les députés ont également exprimé leur inquiétude quant à l'insuffisance des mécanismes de contrôle concernant l'utilisation par le Conseil de services de consultance et de contractants externes et ont demandé la divulgation complète de tous les contrats dépassant 50.000 euros.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Le rapport note que, compte tenu du manque de coopération du Conseil avec le Parlement, les observations dans cette section reposent principalement sur des informations agrégées publiées sur le site web du Conseil, qui fournissent des détails limités.

Sur les 3116 membres du personnel à la fin de 2023, 79% étaient des agents permanents, 12,8% des agents temporaires, 7,2 % des agents contractuels et 1% des experts nationaux détachés. Les députés ont regretté le manque d'informations accessibles au public concernant le sexe et la répartition géographique du personnel au sein du Secrétariat.

Cadre éthique et transparence

Les députés ont critiqué le fait que le code de conduite du président du Conseil européen n'ait pas été aligné sur ceux du Parlement et de la Commission, en particulier en ce qui concerne les activités postérieures au mandat. Le Conseil est invité à établir **des règles plus strictes en matière d'emploi post-mandat** pour les hauts fonctionnaires, y compris une période de réflexion prolongée et une divulgation publique obligatoire des affiliations au secteur privé. Il est également invité à rendre obligatoire la participation des représentations permanentes des États membres au registre de transparence de l'UE.

Les députés ont demandé des **règles éthiques** plus strictes et harmonisées en matière de conflits d'intérêts, de pantouflage et de transparence des activités de lobbying.

Les députés ont vivement regretté que le Conseil continue de refuser ou de retarder systématiquement **l'accès aux documents législatifs** et que le processus décisionnel au sein du Conseil soit encore loin d'être totalement transparent, ce qui entrave le contrôle public de ses décisions, affecte négativement la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente et met en péril la réputation de l'Union dans son ensemble.

Numérisation

En 2023, le Secrétariat a poursuivi son objectif de transformation numérique. Sur les 113 projets de numérisation prévus dans le plan de travail annuel, concernant notamment les domaines des services partagés, des politiques, du juridique et de l'informatique, 37 % étaient achevés à la fin de l'année, tandis que 8% ont été annulés ou fusionnés et que 38% étaient encore en cours. Les députés ont invité le Conseil à accélérer la mise en œuvre de systèmes numériques sécurisés de vote et de partage de documents afin d'améliorer l'efficacité et la responsabilité et de réduire les processus inutiles sur support papier.

Décharge 2023: budget général de l'Union européenne - Conseil européen et Conseil

2024/2021(DEC) - 07/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 588 voix pour 62 contre et 16 abstentions, **d'ajourner sa décision** concernant la décharge à la secrétaire générale du Conseil sur l'exécution du budget du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice 2023.

Dans sa résolution, adoptée par 526 voix pour, 119 contre et 20 abstentions, le Parlement a regretté vivement que, depuis 2009, et à nouveau pour l'exercice 2022, il a dû refuser la décharge au Conseil parce que le Conseil continue de **refuser de coopérer avec le Parlement** sur la procédure de décharge, empêchant le Parlement de prendre une décision éclairée fondée sur une un contrôle approfondi de l'exécution du budget du Conseil.

Le Parlement a réaffirmé que le refus persistant du Conseil de s'engager dans la procédure de décharge est **une violation inacceptable de la responsabilité démocratique**. Il a demandé que des modifications juridiques et procédurales soient adoptées afin de suspendre les crédits budgétaires destinés à toute institution de l'Union qui ne se plie pas aux obligations de transparence.

Bien que le Conseil n'ait pas voulu coopérer à la décharge, le Parlement a néanmoins mis l'accent sur certaines priorités politiques et formulé quelques observations concernant la gestion budgétaire et financière du Conseil et d'autres observations pertinentes pour la procédure de décharge.

Priorités politiques

Le Parlement a exprimé sa profonde préoccupation face à **l'utilisation abusive faite par le gouvernement hongrois** de son rôle à la présidence de l'Union pour entretenir des dialogues bilatéraux contraires aux valeurs fondamentales de l'Union, tels que les rencontres du Premier ministre Viktor Orbán avec le président russe Vladimir Poutine, en dépit des sanctions de l'Union et du mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale contre ce dernier pour crimes de guerre. Il a constaté avec inquiétude que des dialogues similaires ont lieu avec d'autres dirigeants autoritaires, ce qui nuit à la crédibilité de l'Union. Il a invité le Conseil à condamner fermement de tels actes et à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les États membres exerçant la présidence agissent conformément aux principes de l'Union, en préservant l'intégrité et les valeurs de l'Union.

Gestion budgétaire et financière

Le budget du Conseil s'élevait à **647.908.757 EUR** pour 2023, ce qui représente une augmentation de 6% par rapport à 2022, laquelle dépasse l'augmentation de 2,3% entre 2021 et 2022. Les députés ont réitéré leur regret que le budget du Conseil européen et du Conseil n'a pas été **divisé en deux budgets** clairement séparés, comme l'a recommandé le Parlement dans ses résolutions de décharge antérieures afin d'améliorer la transparence et responsabilité.

Le taux global d'exécution du budget du Conseil en 2023 était de 97%. Les crédits reportés de 2023 à 2024 s'élèvent à 85,5 millions d'EUR, principalement pour les systèmes informatiques, les coûts des services d'interprétation fournis en 2023, pour lesquels les factures n'ont pas encore été convenues avec les services de la Commission européenne au moment de la clôture des comptes, les bâtiments, l'information et la communication, le matériel audiovisuel et de conférence, les autres dépenses de personnel et les transports.

Les députés se sont également déclarés préoccupés par l'insuffisance des mécanismes de contrôle concernant le recours par le Conseil à des **services de consultants** et à des prestataires extérieurs et a demandé la divulgation complète de tous les contrats supérieurs à 50.000 euros.

Autres observations

Le Parlement a formulé une série d'observations:

- sur **3116 membres du personnel** de la fin de 2023, 79% étaient des agents permanents, 12,8% étaient des agents temporaires, 7,2% étaient des agents contractuels et 1% étaient des experts nationaux détachés. Les députés ont regretté l'absence d'informations accessibles au public concernant le sexe et répartition géographique du personnel du Secrétariat;

- le Conseil devrait établir des **règles plus strictes** quant aux emplois exercés par les hauts fonctionnaires à l'issue de leur mandat, notamment une prolongation du délai d'attente et la publication obligatoire des affiliations au secteur privé. Le Conseil est engagé à rendre obligatoire la participation des représentations permanentes des États membres au registre de transparence de l'Union;

- des **règles d'éthique** plus strictes et harmonisées en matière de conflits d'intérêts, de pantouflage et de transparence du lobbying sont nécessaires;

- le Conseil continue de retenir ou retarder systématiquement **l'accès aux documents** législatifs; le processus de prise de décisions au Conseil est encore loin d'être transparent, ce qui entrave le contrôle public de son processus décisionnel, affecte négativement la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente, et met en péril la réputation de l'Union dans son ensemble;

- sur les 113 projets de **numérisation** du plan de travail annuel, concernant, notamment, les domaines de services, politiques, juridiques et informatiques, 37% ont été achevés à la fin de l'année, tandis que 8% ont été annulés ou fusionnés et 38 % étaient toujours en cours. Le Parlement a exhorté le Conseil à accélérer la mise en œuvre du vote numérique sécurisé et les systèmes d'échange de documents afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilisation et de réduire la paperasse inutile.